Bayer doit fournir une licence obligatoire en Inde sur un anticancéreux breveté

Compte Test - 2012-10-03 18:04:00 - Vu sur pharmacie.ma

La plainte, déposée par Bayer suite à l'autorisation octroyée par le bureau indien des brevets de médicaments en mars à Natco Pharma pour produire un de ses médicaments brevetés, a été rejetée.

Le groupe pharmaceutique allemand qui s'opposait au feu vert de l'Etat indien à la fabrication locale d'un générique de son anticancéreux encore sous brevet Nexavar, est dans l'obligation de fournir une « licence obligatoire » au laboratoire indien. Le prix du Nexavar avait été jugé « exorbitant » pour la majorité des Indiens.

C'est la première fois que l'Inde recourt à cette procédure pour un médicament breveté. Natco devra payer à Bayer des royalties de l'ordre de 6 % sur les ventes du générique vendu 8.800 roupies (175 dollars) pour un mois, au lieu des 280.000 roupies exigées par Bayer.